Arrêté du 29 avril 2024 portant cahier des charges pour l'organisation des épreuves théoriques du permis de conduire

NOR : IOMS2411531A
ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/4/29/IOMS2411531A/jo/texte
JORF n°0104 du 4 mai 2024
Texte n° 5

- Titre Ier : PROCÉDURE DE DEMANDE D'AGRÉMENT (Article 1)
- Titre II : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SITES ET D'ORGANISATION DES ÉPREUVES THÉORIQUES DU PERMIS DE CONDUIRE (Articles 2 à 14)
- Annexe
- Annexe
- Annexe
- Annexe
- Annexe
- Annexe
- Annexe
- Annexe
- Annexe
- Annexe

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,
Vu le code de la route, notamment ses articles L. 221-4 à L. 221-9 et R. 221-3-4 à R. 221-3-16 ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire,
Arrête :

Titre Ier : PROCÉDURE DE DEMANDE D'AGRÉMENT (Article 1)

Article 1